



ARRETE

Vu, l'évènement organisé par la Commission « Animation »

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2003, instituant une régie pour ce type de manifestation et donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs lors de chaque manifestation

Vu l'arrêté de création de la régie de recette pour les animations du 10 janvier 2004

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif d'entrée du spectacle de théâtre « Marie Octobre » du 7 mars 2025

ARRETONS

Article 1 :

Tarif unique pour une entrée au spectacle de théâtre « Marie Octobre » du 7 mars 2025: 12€

Article 2 : Le régisseur, les organisateurs et le SGC d'Orchies sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Neuville, le 06/03/2025

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

